

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.022.B

Parc tertiaire du Grand Girac Krysalide Plot n°1 - Convention d'occupation précaire avec la société DIADES MARINE - avenant n°3

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.022.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC KRYSLIDE PLOT N°1 - CONVENTION
D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ DIADES MARINE - AVENANT N°3**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30103 -3) ENTREPRENARIAT]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : infrastructures et industrialisation socio-économique durable

Dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, la société DIADES MARINE, dont le siège social est situé au 70 rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel, occupe des locaux du plot 1 situé sur le site du parc tertiaire Krysalide à Grand Girac depuis le 29 septembre 2016.

La société a fait une demande de prolongation pour une année supplémentaire.

Il convient d'approuver la passation d'un avenant n°3 dont l'objet est la prolongation d'une année supplémentaire, soit du 15 mars 2026 au 14 mars 2027.

Je vous propose :

D'APPROUVER la passation d'un avenant n°3 dont l'objet est la prolongation d'une année supplémentaire, soit du 15 mars 2026 au 14 mars 2027, avec la société DIADES MARINE, dont le siège social est situé 70 rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel pour la location de locaux du plot n°1 à Krysalide sur le site de Grand Girac.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer les documents à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

D'IMPUTER la recette au budget principal.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC A SAINT-MICHEL - SITE DE KRYSSALIDE
PLOT N°1 - REZ-DE-CHAUSSEE
AVENANT N°3**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dont le siège social est situé au 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême, représentée par son Président, dûment habilité,

Ci-après dénommé « le bailleur » d'une part;

Et

La société DIADES MARINE SAS dont le siège social est situé au 70 Rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel, enregistrée sous le numéro SIREN 537 614 125, représentée par Monsieur Olivier LACROUTS, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée « l'occupant », d'autre part,

Préambule

Une convention d'occupation précaire a été signée pour une période trois ans à compter du 15 mars 2021 avec la société DIADES MARINE pour la mise à disposition du rez-de-chaussée du plot 1 sur le site de Kryssalide, sur la commune de Saint-Michel.

Un avenant n°1 a prolongé la mise à disposition jusqu'au 14 mars 2025.

Un avenant n°2 a prolongé la mise à disposition jusqu'au 14 mars 2026.

La société DIADES MARINE souhaite une nouvelle prolongation pour une année supplémentaire.

Article 1 - Modification de l'article 2 - durée

La convention d'occupation précaire est prolongée d'un an, soit du 15 mars 2026 au 14 mars 2027.

Tous les autres articles de la convention initiale et de l'avenant précédent restent inchangés et applicables.

*Fait en deux exemplaires originaux,
A Angoulême, le*

Pour la SAS DIADES MARINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

*Pour GrandAngoulême
P/le Président, le Vice-Président,*

Gérard Roy